Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON PORT DU LEVANT

cdg
Arrivée n°
NUM2023-7909NUM
Enregistrée le 04/10/23

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1160

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret n°2006-1690 du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 6 nominations,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – BULGARE Danielle	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - 10ème échelon
2 – CHARRIER Christine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - 10ème échelon
3 – GILLIOT PEGGY	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - 9ème échelon
4 – ROSA Nadège	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - 10ème échelon
5 – SERRA Céline	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - 9ème échelon
6 – SANTONI Marie-Christine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème classe – 8ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S. de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1163
Portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et en son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 6 nominations,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – FORAY Sylviane	Adjoint technique principal de 2ème classe – 9ème échelon
2 – LE CANN Corinne	Adjoint technique principal de 2ème classe – 9ème échelon
3 – MASSU Gilles	Adjoint technique principal de 2ème classe – 10ème échelon
4 – MONIER Anne	Adjoint technique principal de 2ème classe – 8ème échelon
5 – PERROT Catherine	Adjoint technique principal de 2ème classe – 9ème échelon
6 – SOILIHI IDJABOU Halima	Adjoint technique principal de 2ème classe – 9ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE ★ VILLE DE TOULON ★ C.C.A.S. de Toulon

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1162
Portant tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2ème classe

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 2 nominations,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – HENRY Frédéric	Adjoint technique – 10ème échelon
2 – PHILIPPON DAUDEL Elodie	Adjoint technique – 7ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S. de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1161
Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'agent de maîtrise principal

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 2 nominations,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CHANIAL Pascal	Agent de maîtrise – 10ème échelon
2 – MARTINI Fabrice	Agent de maîtrise – 11ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S. de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le :

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON
PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1159

Portant tableau annuel d'avancement au grade
De REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – MATHIEU Sophie	Rédacteur principal de 2ème classe - 10ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S de Toulon
VILLE DE TOULON

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON
PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1081

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'attaché principal

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et en son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CAUQUIL Virginie	Attaché - 7ème échelon – Examen professionnel

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 08/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S. de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
Toulon a du coeur

100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex
Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas

TOULON
PORT DU LEVANT

Service des RH
DA/CV/SM/JS/DL

ARRETE N° 2023/1165

Portant tableau annuel d'avancement au grade
d'infirmier en soins généraux hors classe

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 132-10, L.522-4 et L.522-24 et L.522-26,
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2023/1065 du 08/09/2023, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon, et son absence à Madame Virginie CAUQUIL, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2021/0941 du 22/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Considérant l'application des critères définis par les lignes directrices de gestion pour l'accès à l'avancement de grade,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'infirmier en soins généraux hors classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – MEZALTARIN Lydia	Infirmier en soins généraux – 8ème échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 21/09/2023
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
C.C.A.S. de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.